

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SALANS 39700

L'an deux mille vingt-cinq le 19 février,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SMAGGHE, Maire.

Présents : Bailly-Maître Florian, Bôle Alexandre, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Dupuis Adrien, Garitan Marie-Françoise, Guillemain Annie, Girardot Christiane, Hego Philippe, Smagghe Philippe.

Excusés : Camburet Carine, Chevallier Jérôme, Courtois Jennifer.

Absents :

Secrétaire de séance : Guillemain Annie

Vote du ¼ des crédits 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le règlement des factures d'investissement sur l'exercice 2025 avant le vote du budget 2025, et ce dans la limite du ¼ des dépenses inscrites au budget 2024 soit un montant de 130 427 €
Ces crédits seront ouverts au budget 2025.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de **360 662,24** euros
que les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 sont de **132 779,22** euros
alors l'excédent cumulé de fonctionnement est de **493 441,46** euros

que le résultat antérieur reporté d'investissement est de – **30 803,18** euros
que l'exercice 2024 a généré un déficit d'investissement de **176 048,94** euros
alors le résultat cumulé dégage un déficit d'investissement de – **206 852,12** euros

Considérant que les **restes à réaliser** de l'exercice 2024 s'élèvent à
- **76 453** euros pour les dépenses
- **10 000** euros pour les recettes

S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit au compte D001 : **206 852,12 euros**
- soit **prioritairement** au compte 1068 : **273 305,12 euros**
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **220 136,34 euros**

Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effacement de réseaux rue de Fraisans / SIDEC

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide de **ne pas valider** l'Avant-Projet Sommaire proposé par le SIDEC, concernant l'effacement de réseaux rue de Fraisans (Affaire n° IN 2024-02-006).

Adopté à l'unanimité

Convention mise à disposition de service CCJN / commune de Salans

Après avoir ouï Monsieur le Maire sur le sujet, le Conseil Municipal décide de valider la convention de mise à disposition des agents territoriaux rattachés aux services techniques de l'EPCI (Communauté de Communes Jura Nord) établie entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Salans.

La mise à disposition porte également sur les matériels qui sont liés à ce service.

Cette convention est consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus. A défaut de cessation régulière de la convention, celle-ci, parvenue à son terme, est reconduite tacitement pour une durée égale à celle de la convention initiale.

Adopté à l'unanimité

Subvention séjour Lamoura école élémentaire de Fraisans

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention concernant le projet de séjour environnement scolaire à Lamoura.

Ce séjour prévu du 10 au 13 juin 2025 est destiné aux élèves de Salans scolarisés en classes de CP et CP1 à l'école élémentaire des Forges de Fraisans (20 élèves).

Le montant de la subvention est de 15€/élève, soit 300 €.

Cette somme sera prévue au compte 65748 de l'exercice 2025.

Adopté à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Questions diverses

- Repas des aînés

La date du repas des aînés est fixée au dimanche 23 mars.

Des invitations ont été distribuées aux personnes nées en 1958 et avant.

Des repas, sur commande, seront livrés à domiciles pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

- Fibre impasse des Eglantines

La dernière zone non couverte par la fibre sur la commune, impasse des Eglantines, sera éligible environ mi-mars 2025.

Pour consulter votre éligibilité vous pouvez vous rendre sur le portail <https://www.prisme-fibre.fr/>

Le Maire,
Philippe SMAGGHE

